Si tu avais un handicap, tu le déclarerais?

C'est déjà fait!



LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Que votre handicap soit visible ou non, connu de vos collègues ou non, la déclaration est une démarche simple et confidentielle pour bénéficier de conditions de travail adaptées.

Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



Et alors
ce 1^{er} jour,
ça s'est passé
comment?

Avec mon recrutement au titre du handicap, tout était prévu.



LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Vous avez des compétences ? Déclarer votre handicap dès la candidature, pour bénéficier de conditions de recrutement et de travail adaptées dès le 1^{er} jour, c'est simple et confidentiel.

Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



Ça y est, tu as déclaré ton handicap?

Oui.À ton tourmaintenant!

LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Parce que chaque déclaration est un pas de plus pour changer les mentalités. Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes



Et si ça devenait encore plus handicapant?

Avoir déclaré son handicap simplifie beaucoup les choses...

LE HARDICERNES
L'FOUS CONCERNES

LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS



DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT.

Déclarer une maladie ou un traitement avant qu'il ne devienne invalidant permet d'adapter vos conditions de travail, temporairement ou à plus long terme. Plus d'informations sur : www.education.gouv.fr/handicap-tous-concernes